



Le chômage est-il soluble dans des réformes structurelles ?

Jean-Luc Gaffard

► To cite this version:

Jean-Luc Gaffard. Le chômage est-il soluble dans des réformes structurelles ? : Notes de lecture et réminiscences théoriques. Revue de l'OFCE, 2005, 92, pp.315 - 329. 10.3917/reof.092.0315 . hal-01020609v2

HAL Id: hal-01020609

<https://sciencespo.hal.science/hal-01020609v2>

Submitted on 17 May 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

FICHE DE LECTURE

Le chômage est-il soluble dans des réformes structurelles ?

Notes de lecture et réminiscences théoriques

Jean-Luc Gaffard

*Université de Nice Sophia Antipolis et Institut Universitaire de France
Research Fellow à l'OFCE*

Labor Economics

Pierre Cahuc and André Zylberberg
MIT Press, Cambridge MA, 2004

Le chômage, fatalité ou nécessité ?

Pierre Cahuc et André Zylberberg
Flammarion, Paris, 2004

Les ouvrages de Cahuc et Zylberberg (2004a, b), constituent ensemble une somme de référence en économie du travail. L'un (2004a), conçu pour les étudiants et les chercheurs, fournit le détail des travaux analytiques et empiriques les plus récents. L'autre (2004b), destiné à un public plus large, constitue un plaidoyer argumenté en faveur d'une analyse dynamique de l'offre de travail. Ce dernier constitue aussi une invitation, implicite mais réelle, à reprendre les fondements théoriques d'analyses anciennes dédiées à comprendre la complexité des relations entre l'offre et la demande de travail dans des économies imparfaitement coordonnées. L'un et l'autre nous parviennent à point nommé alors que le débat sur les réformes des règles régissant le marché du travail en Europe se fait de plus en plus pressant dans un contexte où les instruments de politique macroéconomique sont censés devoir être neutralisés.

gaffard@idefi.cnrs.fr

Janvier 2005

Revue de l'OFCE 92

Il est devenu consensuel dans les cercles dirigeants comme dans les cercles académiques dominants de faire de la difficulté à mettre en oeuvre des réformes structurelles du marché du travail la principale cause de la persistance d'un chômage élevé. Cette difficulté serait d'ordre essentiellement politique. En termes analytiques, elle est, en effet, présentée comme l'expression d'un équilibre qui fait la part belle aux bénéficiaires d'institutions qui auraient eu leur efficacité dans le passé, mais qui l'auraient perdue face aux enjeux créés par l'irruption des nouvelles technologies (EEAG, 2004). Les réformes requises dans ces cercles touchent presque exclusivement à l'offre de travail. À l'arrière plan il y a l'idée, toujours présente, que le chômage recèle une partie volontaire traduisant un refus ou un blocage institutionnel des ajustements touchant aux salaires, aux conditions d'embauche et de licenciement, bref aux règles institutionnelles qui les déterminent.

Certes, l'offre de travail est essentielle. Le taux de croissance de la population active est une source de la croissance du produit et de l'emploi, dont il importe de connaître les stimuli tels qu'ils sont fixés par les comportements individuels et les dispositifs institutionnels. L'enjeu est de comprendre l'une des dimensions de la croissance potentielle. Plus encore, la stimulation de l'offre de travail est l'une des clés de la résorption d'un chômage provoqué par le processus de destruction créatrice immanquablement associé à la croissance (Cahuc et Zylberberg, 2004b). Des réformes institutionnelles sont éventuellement nécessaires à cet effet.

Toutefois, le mouvement de destruction créatrice ne se résume pas à l'existence de difficultés répétées d'appariement entre l'offre et la demande de travail. L'évolution, à la fois destructrice et créatrice, dont le chômage est l'expression, n'est pas réductible à une dynamique parfaitement coordonnée impliquant une adéquation fondamentale entre l'offre et la demande de travail, au plus sujette à des difficultés locales d'appariement, résultant d'ailleurs de comportements à l'équilibre. Faute de coordination, cette évolution peut conduire à des fluctuations génératrices d'un chômage qu'il devient difficile d'attribuer aux seuls dysfonctionnements du marché du travail. En fait, l'emploi n'est pas déterminé sur le seul marché du travail ; la demande de travail n'est pas nécessairement telle qu'un équilibre existe sur le marché du travail. Déjà Patinkin (1965, 1972), suivant en cela une perspective keynésienne, relevait la possibilité de distorsions non pas de l'offre de travail, mais de la demande. Ce n'est pas l'offre de travail qui est coudée du fait de l'existence d'un salaire minimum, mais la demande de travail du fait d'un recul de l'efficacité marginale du capital et du recul induit de la demande d'investissement. Cette demande est bornée supérieurement. Un chômage involontaire existe au niveau d'équilibre (walrasien) du taux de salaire. Le fonctionnement dynamique du système place les travailleurs hors de leur courbe d'offre de travail.

Dès lors, le propos de ce qui suit est de reconnaître à la suite de Cahuc et Zylberberg l'importance de l'offre de travail, mais aussi de souligner la différence de perspective suivant que l'économie est près ou loin d'un régime régulier.

Pour stimuler l'emploi, il est nécessaire de stimuler l'offre de travail plutôt que de réduire le taux d'activité: c'est là le message essentiel des travaux théoriques et empiriques les plus récents tels qu'ils sont rapportés par Cahuc et Zylberberg (section 1). Cependant, les effets attendus de différents types de stimulation de l'offre de travail restent subordonnés à l'absence de facteurs de production limitatifs (section 2). Ces facteurs limitatifs, souvent répertoriés dans des économies sous-développées, existent aussi dans les économies développées. Leur existence ne traduit pas une rareté intrinsèque, mais résulte du processus d'évolution lui-même (section 3).

I. Il faut stimuler l'offre de travail pour stimuler l'emploi

Cahuc et Zylberberg (2004b) argumentent en faveur de la stimulation de l'offre de travail dans une économie soumise à des chocs structurels récurrents. Le point de départ est un constat empirique simple: « *En France, chaque jour ouvrable, 10 000 emplois disparaissent et autant sont créés* » (Cahuc et Zylberberg, 2004b, p. 11). Non seulement, le chômage est indissociable de ce processus, et ne peut pas être analysé et traité sans s'y référer, mais la mobilité des emplois reste très forte dans un pays pourtant caractérisé par des marchés de travail structurellement peu fluides (Boeri 1999; Cahuc et Zylberberg, 2004a, pp. 508-11).

Les propositions formulées vont souvent à l'encontre d'idées reçues parfois ancrées dans certaines versions simplistes de la théorie économique, et leur mérite est de s'inscrire dans une analyse qui repose sur l'idée que le changement structurel est la clé de la croissance.

Première proposition, l'immigration favorise l'emploi alors que la réduction du taux d'activité ne réduit pas le chômage. S'agissant de l'immigration, un exemple repris d'une étude américaine (Card, 1990) suffit à attester de cette réalité. Suite à un afflux subit d'immigrants cubains, la ville de Miami, au terme d'un délai court (1 an), loin d'enregistrer une augmentation de son taux de chômage comparable ou supérieure à celle enregistrée dans des villes aux caractéristiques économiques et démographiques comparables, a vu le taux de chômage de la population blanche diminuer davantage et le taux de chômage de la population noire augmenter moins que dans les villes témoins. Il y a,

naturellement, une condition à ce résultat, qui est très clairement mentionnée, et sur laquelle il faudra revenir: le capital nécessaire à la mise en valeur des capacités productives des immigrants était disponible. Plus l'ajustement du stock de capital est rapide et plus vite le chômage est absorbé (Cahuc et Zylberberg, 2004b, pp 51-54). La relation vaut en sens opposé. Il y a peu de chances qu'une diminution du taux d'activité entraîne une augmentation de l'emploi, comme le montre, entre autres, une expérience contrôlée sur le cas allemand (Hunt, 1999). La diminution de la population active (ou du taux d'activité), loin de permettre une réduction du taux de chômage, peut, au contraire, être préjudiciable à l'emploi en entraînant un alourdissement des prélèvements sociaux et par suite du coût du travail. Ce résultat est, évidemment, subordonné au fait que les gains de productivité n'ont pas augmenté comme simple conséquence de la modification du taux d'activité des employés et qu'ils n'auraient pu augmenter que si le capital nécessaire avait été mobilisé. « Penser que réduire la durée du travail crée systématiquement des emplois, tout comme suspecter que les immigrés prennent le travail des Français, relève d'une conception erronée du fonctionnement du marché du travail selon laquelle il existerait un nombre d'emplois ou d'heures de travail fixé par un *deus ex machina* » (Cahuc et Zylberberg, 2004b, p. 64).

Deuxième proposition, le salaire n'est pas (toujours) l'ennemi de l'emploi. Ainsi en situation de concurrence imparfaite une augmentation du salaire minimum fixé par le gouvernement augmente l'offre de travail sans en diminuer la demande dès lors que chaque embauche supplémentaire procure à l'employeur une marge bénéficiaire certes diminuée mais encore positive. Du fait de l'existence d'un pouvoir de monopsonne des employeurs, le salaire fixé par ces derniers est plus faible que le salaire de concurrence parfaite et, par suite, l'écart entre productivité du travail et salaire n'est pas négligeable (Stigler, 1946; Cahuc et Zylberberg, 2004b, p. 71). L'augmentation du salaire minimum induit une augmentation de l'offre de travail qui trouve en face d'elle une demande correspondante. Une fois encore ce résultat est tributaire d'une croissance de la demande de travail qui n'est pas liée directement au coût intrinsèque du travail. Les choses sont évidemment différentes quand le salaire minimum est élevé et quand son augmentation devient une incitation à se séparer des employés insuffisamment productifs. Dans ce cas, la hausse du salaire minimum est défavorable à l'emploi (Cahuc et Zylberberg, 2004b, p. 72).

Troisième proposition, libérer l'offre de travail suppose de le rendre attractif vis-à-vis de la non-activité, en fait d'éliminer les trappes à inactivité créées par l'existence de minima sociaux. Mais ce n'est qu'un volet de la gestion du marché du travail. Une fois encore il est question de créer les conditions d'une augmentation de l'offre de travail, en l'occurrence en modifiant le partage entre activité et inactivité. Il n'est

pas question en revanche de pouvoir, de cette façon, éliminer le sous-emploi qui résulte de l'insuffisance de la création d'emplois (Cahuc et Zylberberg, 2004b, p. 90). La prime à l'emploi, comme le montrent les expériences contrôlées, accélère le retour à l'emploi mais pourvu que cet emploi existe.

Quatrième proposition, le chômage est socialement utile car incontournable dans une économie en mutation continue et à la condition d'être indemnisé pour favoriser le mécanisme requis d'appariement. En effet, la recherche d'emploi qu'implique une certaine durée du chômage couverte par l'indemnisation de ce chômage peut améliorer la qualité de l'appariement entre offre et demande de travail, et par suite la productivité et l'emploi. À l'opposé, toutefois, la durée de l'indemnisation peut induire des comportements de retardement de la reprise d'emploi pour certaines catégories de chômeurs (généralement qualifiés) avec pour conséquences de : peser négativement sur l'offre de travail, accroître indûment le coût social du chômage et distordre la répartition des indemnités (Cahuc et Zylberberg, 2004b, pp. 114-16). Dans les deux cas, c'est bien la stimulation d'une offre de travail efficace qui est en cause et qui appelle effectivement des mécanismes incitatifs appropriés en matière de recherche d'emploi. Une fois encore, elle ne préjuge en rien de ce qui arrive à la demande de travail.

Cinquième proposition, les formes prises par la protection de l'emploi, notamment en France, modifient les politiques de recrutement et de licenciement des entreprises sans influencer le nombre des postes de travail dont les entreprises ont besoin (Cahuc et Zylberberg, 2004b, p. 139). Elles créent des inégalités en engendrant une segmentation du marché du travail qui améliore le bien-être des salariés protégés bénéficiant d'emplois stables et dégrade le bien-être des salariés contraints d'accepter des contrats précaires. Elles produisent des destructions éventuellement indues d'emplois en conduisant les entreprises à ignorer la valeur sociale des emplois. Pour ces raisons, la législation doit être changée et retenir un système d'incitation par le biais de la taxation plutôt qu'un contrôle administratif. Ce n'est pas une charge contre la protection de l'emploi, mais contre des mécanismes institutionnels qui ne protègent que partiellement et inégalement l'emploi.

On l'aura compris, ces propositions ont en commun de reconnaître que l'augmentation de l'offre de travail un facteur favorable à la croissance et à l'emploi et d'examiner les voies et moyens efficaces de la stimuler, lesquels tournent le dos aux solutions qui se résument à accroître la flexibilité (mot d'ailleurs jamais utilisé dans Cahuc et Zylberberg, 2004 b) et à démanteler la protection sociale. Leur efficacité est, cependant, subordonnée à l'existence d'une demande de travail correspondant à l'offre libérée, en fait au positionnement de l'économie au voisinage du plein emploi.

2. Encore faut-il que la demande de travail soit elle-même stimulée

Quoi que mettant l'accent exclusivement sur les mécanismes qui gouvernent le fonctionnement du marché du travail, les propositions formulées par Cahuc et Zylberberg (2004 b), étayées par l'observation empirique, révèlent 'en creux' que le chômage et l'emploi ne sont pas déterminés par le seul fonctionnement du marché du travail.

D'entrée de jeu, il est souligné que le chômage est, d'abord, la traduction d'un processus continu de destruction et de création d'emplois qui est lui-même dans la nature du processus de croissance. Bien sûr il est toujours possible de rattacher le discours tenu sur le chômage et l'emploi à une représentation simple de la croissance consistant à définir un attracteur unique déterminé notamment par l'offre de travail. Tout ce qui augmente cette offre ne peut alors qu'accroître le niveau du produit. Mais ce ne peut évidemment pas être le propos d'analyses pour lesquelles la référence au processus schumpétérien de destruction créatrice est essentielle. Dans cet univers complexe et incertain, il ne saurait être question de supposer une pleine coordination sur le marché des biens (et sur les marchés financiers) qui ramènerait effectivement le problème du chômage et de l'emploi aux seuls dysfonctionnements du marché du travail. La mobilisation et la coordination de toutes les ressources sont nécessaires.

L'immigration est sans doute une source de création d'emplois et même parfois permet de réabsorber le chômage, mais à la condition expresse que l'accumulation du capital soit au rendez-vous. Imaginons une économie soumise à un choc d'offre, un choc technologique par exemple. Les obstacles que cette économie rencontre sont sans doute ceux qui résultent de difficultés d'appariement entre offres et demandes en fonction des lieux et des qualifications, mais aussi et surtout ceux créés par une insuffisance de ressources productives, parmi lesquelles des ressources en travail. Dans ce contexte, l'afflux de main-d'œuvre par la voie de l'immigration comme d'ailleurs par toute autre voie relevant de la gestion du marché du travail, dès lors que cette main-d'œuvre a les compétences requises, ne peut que favoriser la réalisation effective des investissements projetés et par suite une création d'emplois qui va au-delà de la seule absorption du flux d'immigrants. Il élimine ou, à tout le moins, réduit l'ampleur de ce que Ricardo puis Hicks (1973) ont appelé l'effet-machine sur l'emploi qui est consécutif à la diminution absolue ou relative du produit brut (Amendola et Gaffard, 1998, 2003). Mais il faut encore que les ressources financières soient disponibles et que l'incitation à investir existe, faute de quoi les biens d'équipement (le capital) agissent comme facteur limitatif. La période qui suit la Deuxième Guerre mondiale a précisément vu la

conjonction d'une politique de la main-d'œuvre et d'une politique financière de nature à éviter les perturbations associées au manque de ressources productives.

Le salaire n'est pas l'ennemi de l'emploi quand il existe un taux de marge positif, impliqué par une concurrence imparfaite, qui rend possible d'augmenter salaires et emploi jusqu'à un certain seuil. Le niveau des salaires reste, cependant, un obstacle à l'emploi et seule la plus ou moins grande proximité du seuil de référence est déterminante. Mais précisément ce seuil n'est-il pas, de quelque manière endogène, déterminé qu'il serait par les gains de productivité eux-mêmes déterminés par des conditions générales de l'environnement économique et leur impact sur l'absence ou non de facteur limitatif? Favoriser une bonne gestion du processus de destruction créatrice ne peut que repousser ce seuil au-delà duquel le salaire devient l'ennemi de l'emploi.

Le travail doit être payant et, de quelque manière, le *workfare* devrait se substituer au *welfare*. Une rémunération suffisante du travail doit en stimuler l'offre et ainsi stimuler la production et la croissance. Encore faut-il que la demande de travail existe. Dans le cas contraire, « *les procédures qui consistent à forcer l'insertion sur le marché du travail reviennent à accroître l'intensité de la concurrence entre travailleurs et ne peuvent donc réussir que si les salaires baissent* » (Fitoussi, 2004, p. 70). S'il s'agit de baisser le salaire pour l'employeur, soit en lui donnant un pouvoir accru de monopsonne, soit en baissant les charges (c'est-à-dire en réduisant les recettes publiques), l'effet global sur l'emploi a peu de chances d'être positif. On peut même considérer que des réformes tendant à éliminer les trappes à inactivité devraient prendre place dans des périodes de forte croissance

En fait, quand une immigration ou une augmentation du salaire entraîne une détérioration de l'emploi, cela tient à une insuffisance de la demande de travail telle, que le volume de l'emploi est fixé hors de la courbe d'offre de travail standard (i.e. celle qui prévaut en l'absence de facteur limitatif). Cette situation provient de l'existence d'un facteur limitatif, en l'occurrence le capital, dont l'augmentation conditionne l'augmentation du produit et la profitabilité des emplois supplémentaires.

3. L'effet d'éventuels facteurs limitatifs est déterminant de la situation de l'emploi

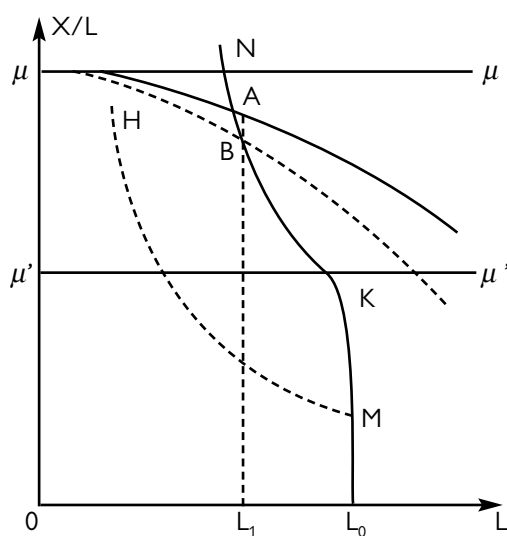
L'approche retenue par Cahuc et Zylberberg (2004a, pp. xxvi-vii) est qualifiée par eux d'orthodoxe ou de néo-classique. À juste titre, ils repoussent la critique habituelle qui dénonce cette approche comme le support de positions qualifiées d'ultra-libérales. Ils reconnaissent en

même temps aux approches alternatives le mérite de constituer une source importante d'informations factuelles et historiques que la théorie moderne (néo-classique) aurait, cependant, les moyens d'éclairer. À tort, en revanche, ils déniaient implicitement la possibilité, non pas d'approches alternatives, mais de changements de perspectives analytiques au sein même d'un corpus commun. Cette erreur d'appréciation est dommageable car elle les prive de donner sa pleine mesure à l'hypothèse de destruction créatrice.

Le changement de perspective concerne, en l'occurrence, l'offre de produit et la demande de travail quand il existe un facteur limitatif, le capital. La contrainte que constitue l'existence de ce facteur limitatif modifie sensiblement le jugement que l'on peut porter sur la nature et les effets des comportements individuels comme sur le rôle des institutions.

L'existence de facteurs limitatifs est caractéristique d'économies se trouvant dans une situation de surpopulation (Georgescu-Roegen, 1960). Le modèle proposé contraste les situations sans et avec facteur limitatif (un composé de terre et de capital). L'offre de travail est constante pour des valeurs faibles du produit par tête puis décroît quand celui-ci augmente. En courte période, le produit moyen et le produit marginal sont d'abord constants avec l'augmentation de la demande de travail, puis décroissent avec elle. L'emploi est fixé à l'intersection la courbe d'offre de travail et de la courbe de demande de travail (de produit marginal), quand cette intersection existe (de MKN et μB sur la figure 1a). Il n'y a pas de facteur limitatif, la théorie de la productivité marginale s'applique. Toute stimulation de l'offre de travail entraîne un déplacement du segment KN de l'offre de travail et une augmentation de l'emploi.

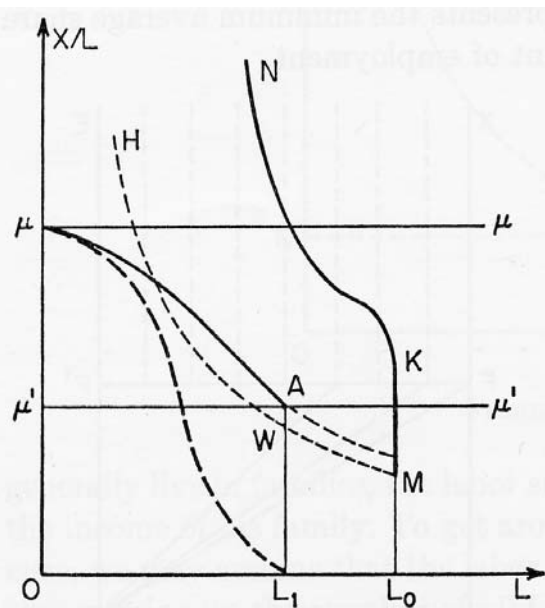
Figure 1a



Source : Georgescu-Roegen *ibid.*

En présence d'un facteur limitatif, la demande de travail augmente jusqu'au point où la productivité marginale est nulle (i.e. le point où il n'est plus possible d'augmenter le produit en augmentant l'emploi sans augmenter le capital). En ce point, le salaire minimum demandé est WL_1 . Il est mesuré sur l'hyperbole équilatère MH qui indique le salaire moyen par unité de temps pour chaque niveau d'emploi et qui constitue l'offre de travail propre à cette situation particulière. Le salaire effectif est inférieur à AL_1 et inférieur au salaire demandé en l'absence de facteur limitatif. Il n'y a pas d'intersection avec l'offre de travail classique. Ce cas est celui de surpopulation. La théorie de la productivité marginale ne peut plus s'appliquer. La rémunération du travail est fixée conventionnellement, indépendamment de la productivité du travail. Le loisir est subi, non choisi : il n'a pas de valeur économique. La différence entre le produit total et la masse salariale, au minimum $AW \times L_1$, est un prélèvement (la dîme d'une économie agricole) constitué des profits et de dépenses d'infrastructure (figure 1b). Une stimulation de l'offre de travail ne peut qu'accroître la surpopulation. Dans cette économie surpeuplée, le nombre des fonctionnaires du gouvernement n'est pas trop élevé car il n'y a rien à gagner à leur diminution en termes de produit total. Cette économie souffre d'un manque de travail qualifié (souvent surchargé), mais ce manque de travail qualifié reflète un manque de capital. Le temps dédié à l'éducation est sans valeur économique car le travail qualifié est complémentaire du facteur limitatif que sont les biens d'équipement.

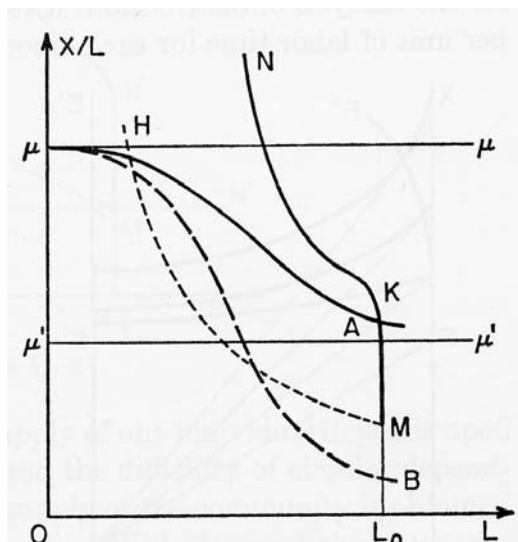
Figure 1b



Source : Georgescu-Roegen *ibid.*

Quand la productivité marginale du travail reste positive au niveau maximum de l'offre de travail ($L=L_0$), le salaire doit être fixé à son minimum (en M) pour que le maximum de travail soit offert et le maximum de produit obtenu (figure 1c). Cette situation est en quelque sorte intermédiaire: le montant de capital-terre est plus important que dans le cas précédent, mais reste limitatif. L'augmentation de la durée du travail est une source importante de l'augmentation du produit.

Figure 1c

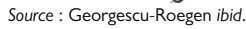


Source : Georgescu-Roegen *ibid.*

Le propre de ce type de société à caractère féodal est l'incitation à maximiser le montant du prélèvement (la dîme) en augmentant l'emploi jusqu'au point où la productivité marginale du travail est nulle (aire hachurée de la figure 2).

Ce schéma d'analyse peut sembler très particulier et limité au cas des économies arriérées en état de surpopulation. La surpopulation n'est pourtant pas une donnée naturelle mais le fruit de l'existence d'un facteur limitatif. Il est alors possible de faire la conjecture (Fitoussi, 1995, p. 121) qu'une économie soumise à un chômage massif ne peut pas davantage fonctionner suivant les règles de la théorie de la productivité marginale, car ce chômage est le résultat d'une évolution conduisant à l'existence d'un facteur limitatif, en l'occurrence le capital. Le processus de destruction créatrice crée des goulets d'étranglement du fait de l'absence momentanée des qualifications nécessaires du côté de l'offre de travail, mais aussi du fait du manque de ressources financières dédiées à activer la construction de nouveaux processus de production. Ces limitations se reproduisent, s'amplifient ou se réduisent suivant les conditions de coordination qui prévalent. Elles influencent le déroulement des événements, et notamment la demande de travail et l'emploi.

Figure 2



1 Cette analyse n'est pas sans rapport avec celle de Keynes (1936) pour qui le deuxième postulat classique, aux termes duquel le taux de salaire réel est égal à la désutilité marginale du travail, n'a de sens qu'en plein emploi.

Dans ce type d'économie, les relations entre inégalités salariales et chômage prennent une dimension particulière. Le progrès technique est généralement biaisé puisqu'il se traduit par une destruction d'emplois associés aux anciennes technologies (par exemple les basses qualifications) et la création d'emplois dans les nouvelles technologies (par exemple les hautes qualifications). Suivant la théorie standard du marché du travail, deux modèles institutionnels polaires existent. Le modèle anglo-saxon est caractérisé par une forte flexibilité des salaires, un taux de chômage faible et des inégalités salariales accrues, alors que le modèle européen est caractérisé par une rigidité des salaires, un taux de chômage élevé et l'absence de creusement des inégalités (Cahuc et Zylberberg, 2004a, pp. 617-25). L'existence ou non d'un facteur limitatif change, cependant, la donne. La confrontation des offres et demandes de travail sur un marché non contraint produit des inégalités salariales dont l'ampleur dépend du degré de flexibilité des salaires, du degré de mobilité de la main-d'œuvre et de la segmentation du marché du travail (notamment entre immigrants et autochtones). Les problèmes d'appariement dominant. En revanche, une contrainte sur l'accumulation de capital et sur la demande de travail, y compris sur la demande de qualifications nouvelles pour lesquelles une offre existe et augmente, crée du chômage sans accentuer nécessairement les inégalités salariales, que les salaires soient rigides ou pas. La question centrale n'est plus celle de l'appariement. En bref, les institutions ne jouent pas le rôle que l'on croit. Ce qu'elles impliquent dépend aussi de la position de l'économie.

Dans ce type d'économie, les dépenses d'éducation ont elles-mêmes une efficacité subordonnée à l'existence ou à l'absence de facteurs limitatifs. Comme dans une économie surpeuplée, le manque de travail qualifié est le corrélat du défaut de valeur économique attribué au temps dédié à l'éducation. Il existe bel et bien des limites à l'efficacité de l'intervention publique en matière d'éducation, attribuables à des phénomènes comportementaux ou de sélection et à l'existence de variables cachées (Cahuc et Zylberberg, 2004b). Mais il en existe aussi qui tiennent à l'inadéquation entre l'offre et la demande de travail due à l'existence de facteurs limitatifs.

Dans ce type d'économie où le prélèvement est associé à l'existence d'un Etat keynésien ou *welfare state*, des institutions et des groupes sociaux sont incités à faire augmenter le montant total des prélèvements et, donc, à obtenir une augmentation de l'emploi, en l'occurrence associée à une diminution de la productivité marginale et moyenne du travail, fût-ce au prix d'une diminution du temps de travail ou d'une augmentation du travail à temps partiel. Il en est de ces groupes sociaux comme des titulaires de la dîme dans une économie surpeuplée. Leur comportement est rationnel et il est susceptible d'augmenter le bien-être global. Cependant, leurs incitations entrent en conflit avec les incitations des entrepreneurs. Ce conflit est éventuel-

lement résolu par diminution des charges sociales imposées aux entreprises. Il domine en tout cas le débat social dès lors qu'est occultée la question de l'existence d'un facteur limitatif. L'hypothèse d'une redistribution de revenus des riches vers les pauvres devient, dans ce contexte, un argument du débat. Mais il apparaît à l'analyse que « pour se donner les moyens d'une politique de redistribution ambitieuse, il faut (...) qu'une très grande partie des ménages soit mise à contribution, y compris ceux ayant des revenus que beaucoup considèrent comme modestes » (Cahuc et Zylberberg, 2004b, p. 107). En fait, une redistribution ambitieuse n'a un véritable impact que dans une économie en croissance forte. Georgescu-Roegen (1960) remarquait qu'une bureaucratie pléthorique était un phénomène économique normal dans une économie surpeuplée et que rien ne pouvait être gagné de la réduction du nombre de fonctionnaires, toutes choses égales par ailleurs. Il en est sans doute de même, de manière générale, des gaspillages associés aux organisations publiques propres au *welfare state*. C'est bien l'existence d'un facteur limitatif qui met en difficulté le 'welfare state' et non ce dernier qui est responsable du chômage.

Certes, un régime institutionnel, dans certains de ses aspects particuliers, peut avoir des effets contre productifs sur l'offre de travail standard qu'il faut corriger, mais ces effets sont purement anecdotiques dans une économie dominée par l'existence d'un facteur limitatif.

Le problème que l'économie doit résoudre n'est pas un problème d'incitations de l'offre de travail, mais bien celui du déplacement de la courbe de la productivité marginale du travail, c'est-à-dire celui de l'accumulation de capital. Dès lors que ce problème est résolu, une incitation à accroître l'offre de travail ou de simples augmentations du flux démographique (naturel ou d'immigration) sont utiles et nécessaires pour obtenir une augmentation du produit et de l'emploi.

4. Conclusion

Ainsi, chacun devrait s'accorder pour reconnaître que la gestion d'une évolution rythmée par des destructions et des créations d'activités et d'emplois n'est pas réductible à la gestion du marché du travail. Le chômage n'est certes pas soluble dans les réformes structurelles, mais ces dernières sont nécessaires dès lors que, loin de démanteler la protection sociale, elles obéissent à l'objectif de stimuler l'offre de travail dans une économie où il n'y a plus de facteurs limitatifs. De telles réformes ne sauraient remettre en cause le *welfare state* dont les défaillances sont avant tout liées à la prégnance d'un chômage massif pour lequel il n'a aucune responsabilité avérée, ni théoriquement ni empiriquement. L'efficacité économique, mais aussi la justice sociale, requièrent de mettre un terme aux limitations imposées au capital, ce

faisant d'augmenter la productivité du travail en même temps que la demande de travail, le temps de loisir choisi et le taux de salaire. Naturellement, la question se pose des origines de la limitation de facteur. La théorie standard fait de la fonction d'investissement une relation technique, une demande de facteurs qui s'ajuste aux conditions générales: il n'y a pas de facteur limitatif par hypothèse. La prise en compte de défauts de coordination révèle, en revanche, qu'il peut exister des processus cumulatifs et en tout cas *path dependent*, impliquant que des limitations récurrentes (et fluctuantes) de facteur peuvent se manifester qui ne peuvent pas être résorbées par le seul jeu des réformes structurelles. Il est, enfin, vraisemblable que des réformes structurelles, quand elles sont nécessaires, doivent être mises en œuvre dans une période de forte croissance plutôt que d'être considérées comme la condition de cette croissance.

Références bibliographiques

- AMENDOLA M. and J-L GAFFARD, 1998: *Out of Equilibrium*, Oxford: Clarendon Press.
- AMENDOLA M. and J-L GAFFARD, 2003: « Persistent Unemployment and Co-ordination Issues: an evolutionary perspective », *Journal of Evolutionary Economics* 13: 1-27.
- BOERI T., 1999: « Enforcement of Employment Security Regulations, on-the-job Search and Unemployment Duration », *European Economic Review* 43 (1): 65-89
- CAHUC P. et A. ZYLBERBERG, 2004a: *Labor Economics*, Cambridge Mass., MIT Press.
- CAHUC P. et A. ZYLBERBERG, 2004b: *Le chômage, fatalité ou nécessité?* Flammarion, Paris.
- CARD D., 1990: « The Impact of the Mariel Boatlift on the Miami Labor Market », *Industrial and Labor Relations Review* 43: 245-257.
- CARD D. and A. KRUEGER (1995): *Myth and Measurement: the New Economics of Minimum Wage*, Princeton: Princeton University Press
- EEAG (European Economic Advisory Group at CES-IFO), 2004: *Report on the European Economy 2004*, Center of Economic Studies and Ifo Institute for Economic Research, Munich.
- FITOUSSI J.-P., 1995: *Le Débat Interdit*, Paris: Arléa
- FITOUSSI J.-P., 2004: *L'idéologie du monde*, Paris: L'Aube

- GEORGESCU-ROEGEN N., 1960: « Economic Theory and Agrarian Economics » *Oxford Economic Papers* XII: 1-40, reproduit dans N. GEORGESCU-ROEGEN, 1966, 1970.
- GEORGESCU-ROEGEN N., 1966: *Analytical Economics: Issues and Problems*, Cambridge Mass., Harvard University Press.
- GEORGESCU-ROEGEN N., 1970: *La Science Économique, ses problèmes et ses difficultés*, Paris, Dunod (traduction partielle de N. Georgescu-Roegen 1966).
- HICKS J.-R., 1973: *Capital and Time*, Oxford: Clarendon Press.
- HUNT J., 1999: « Has Work-Sharing Worked in Germany », *Quarterly Journal of Economics* 114: 117-148.
- KEYNES J.-M., 1936: *The General Theory of Employment, Interest and Money*, London, Macmillan.
- PATINKIN D., 1965: *Money, Interest, and Prices*, 2nd edition, New York: Harper & Row.
- PATINKIN D., 1972: *Studies in Monetary Economics*, New York: Harper & Row.
- STIGLER G., 1946: « The Economics of Minimum Wage Legislation » *American Economic Review* 36: 358-365.